

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 6 juin 2018 à 18h30.

Présents : Mmes ESTEBAN (Maire), BENAZET (2°ADJ), MOUCHAGUE (6°ADJ), BACH, LAVIGNE, MACARY, MERIC, PUJOL M.

MM. RESCANIERES (3°ADJ), LABEUR (5°ADJ), BONNEFONT, DOUMENC, LAGARDE, PUJOL R., PULCI.

Absents excusés : Mmes DANDINE (4°ADJ), BONNET-LECLERCQ, GOURMANDIN, PUJOL N.

MM. EYCHENNE (1°ADJ).

Absents : MM. BLANDINIERES, FABRY.

Secrétaire : Mme Bénazet.

Madame Le Maire ouvre la séance, remercie l'Assemblée et passe à l'ordre du jour.

I/ Présentation du nouveau site internet de la Commune.

Madame Le Maire donne la parole à Madame Delphine Lavigne pour la présentation du dossier.

Mme Lavigne rappelle l'existence de l'ancien site internet en liaison avec celui de l'ancienne Communauté de Communes de Varilhes et la suppression de ce dernier lors du passage en Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

Mme Lavigne donne ensuite la parole à Sylvain Casubolo pour la présentation générale du nouveau site.

Mme Lavigne précise que ce site est complet, avec de nombreuses rubriques et que sa création a nécessité beaucoup de travail.

Certains points restent à affiner en fonction de l'utilisation future des rubriques.

Après échanges, l'Assemblée valide à l'unanimité le nouveau site internet de la « Ville de Varilhes » qui sera mis en ligne très prochainement.

II/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2018.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2018 présenté par Madame Le Maire et joint à la convocation de la séance de ce jour.

III/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2018.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2018 présenté par Madame Le Maire et joint à la convocation de la séance de ce jour.

IV/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2018.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2018 présenté par Madame Le Maire et joint à la convocation de la séance de ce jour.

V/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2018.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2018 présenté par Madame Le Maire et joint à la convocation de la séance de ce jour.

#### VI/ Examen pour attribution des demandes de subventions reçues des associations.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget primitif 2018 de la Commune, il a été attribué une enveloppe globale d'un montant de 64 000.00 Euro à l'article 6574, pour l'octroi de subventions aux associations pour l'année 2018.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée qu'il y a maintenant lieu de répartir cette somme en fonction des demandes de subventions déposées par les différentes associations.

Madame Le Maire présente les dossiers déposés et demande à l'Assemblée de se prononcer sur les attributions, version n°2.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations listées ci-dessous :
  - o Comité des Fêtes de Varilhes : 15 000.00 Euro.
  - o Ski Club : 1 000.00 Euro.
  - o Gymnastiques adultes : 450.00 Euro.
  - o ACCA : 430.00 Euro.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

#### VII/Présentation de propositions de modification du projet de régime indemnitaire RIFSEEP.

Madame Le Maire donne la parole à Mme Nicole Mouchague pour la présentation du dossier.

Mme Mouchague présente dans un premier temps l'organigramme de la Commune et ensuite les modifications apportées à la délibération initiale de mise en place du RIFSEEP.

Mme Mouchague rappelle que le principe de transposition des indemnités à l'existant est respecté, seuls les critères d'attribution et les seuils maximums ont été affinés : chaque agent concerné ayant fait l'objet d'une affectation à un groupe.

L'Assemblée, après discussion, valide ces propositions de modification du projet de régime indemnitaire RIFSEEP qui fera l'objet d'un nouveau dépôt auprès du Centre de Gestion pour passage en Comité Technique, avant d'être adopté par le Conseil Municipal.

#### VIII/ Proposition d'ouverture de compte sur le budget annexe d'assainissement 2018.

Madame Le Maire informe l'Assemblée qu'il y aurait lieu d'effectuer une opération comptable sur le budget annexe d'assainissement 2018, afin d'intégrer dans le coût du marché d'extension du réseau d'eaux usées réalisé en 2013, les frais de publication dudit marché.

Cette régularisation se ferait par l'opération d'ordre suivante :

- Mandat de 531.24 Euro en dépense sur l'article 2158, chapitre 041.
- Titre de 531.24 euro en recette sur l'article 203, chapitre 041.

Madame Le Maire précise qu'il ne s'agit que d'une opération d'ordre comptable sans incidence sur le montant du budget annexe d'assainissement tel qu'il a été voté pour l'année 2018.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Décide de créer les comptes 2158-041 (dépense) et 203-041 (recette) sur le budget annexe d'assainissement 2018 pour effectuer les opérations de régularisation présentées par Madame Le Maire.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

#### IX/ Proposition d'avenant à la délégation de service public pour la gestion du camping.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 25 juin 2013, attribuant la délégation de service public pour la gestion du Camping du Château, à Monsieur et Madame Daniel HORNOY, du 14 septembre 2013 au 13 septembre 2019.

Madame Le Maire précise que, conformément à la décision prise précédemment par le Conseil Municipal, cette délégation de service public ne sera pas renouvelée.

Cependant à la demande des délégataires actuels, Madame Le Maire propose d'établir un avenant à la convention actuelle pour la prolonger jusqu'au 30 septembre 2019 afin qu'ils puissent clore correctement leur comptabilité, après la saison estivale 2019.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Autorise Madame Le Maire à signer un avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion du Camping du Château, afin de la prolonger jusqu'au 30 septembre 2019.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

#### X/ Proposition de dénomination du lotissement Rue de la Tuilerie.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée la création du lotissement de M. Jean-Pierre Bayle, Rue de la Tuilerie.

Madame Le Maire propose de nommer cette voirie « Impasse BAYLE » car cette parcelle a été longtemps propriété de cette famille.

Madame Le Maire rappelle que Madame Jeanne BAYLE a écrit l'ouvrage sur l'histoire de la Commune de Varilhes.

Plusieurs conseillers municipaux proposent alors de nommer la voie « Impasse Jeanne BAYLE » en hommage à cette dame.

Madame Le Maire précise que la numérotation sera celle attribuée aux différents lots du lotissement : voir plan joint en annexe.

Madame Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce choix.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Dit que l'impasse sera nommée « Impasse Jeanne BAYLE », après contact pris à ce sujet avec son fils.
- Dit que la numérotation sera celle défini dans le plan du lotissement avec l'affectation par lot (voir plan en annexe).
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

#### XI/ Proposition de modification de la durée de la fête locale.

- 1°) Modification des jours de Fête.

Madame Le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion a eu lieu le 23 mai avec les forains et à laquelle assistait Madame La Présidente du Comité des Fêtes de Varilhes.

A cette occasion, il a été évoqué que le 15 août, initialement non prévu en jour de « fête », les camions ne peuvent pas circuler, les forains ont donc demandé de garder cette journée festive mais sans bal.

Il est donc proposé l'organisation suivante pour 2018 :

- o Fête locale du samedi au mercredi, sans bal le mercredi soir.

- Feu d'artifice le 14 août.
- Pas d'ouverture de la fête et des forains le vendredi. Verbalisation si ouverture.
- Changement dans les emplacements des manèges et du bal afin de permettre la circulation des véhicules en centre-ville la journée : le bal est déplacé Place de La Poste et le manège des auto-tampons, Place de la Libération.
- Accès à la « Galage » fermé.

L'Assemblée valide cette nouvelle organisation et un courrier sera envoyé aux forains afin de les en informer.

- 2°) Proposition de création d'un « groupe de travail organisation technique de la fête locale ».

Madame Le Maire propose de créer un « groupe de travail forain » afin de travailler sur l'organisation, de manière générale et technique, de la fête locale de Varilhes : durée de la fête, échange avec les forains, installation des manèges... .

Madame Le Maire propose M. René Rescanières comme Président de ce groupe de travail.

Madame Le Maire demande à l'Assemblée de constituer le groupe de travail.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Dit que M. René Rescanières sera le Président du groupe de travail.
- Dit que le groupe sera constitué de la manière suivante :
  - René Rescanières : Président.
  - Patrick Eychenne.
  - Nadine Dandine.
  - Emile Doumenc.
  - Daniel Lagarde.
  - Gérard Pulci.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

## XII/ Informations plan climat et déplacements.

Madame Le Maire donne la parole à Mme Marie-Claude Bénazet pour la présentation du dossier.

Ces deux plans sont liés et rentrent dans les nouvelles missions du SCOT Vallée de l'Ariège.

Les grandes étapes pour la réalisation de ces plans sont :

- Octobre 2017 : forum de lancement.
- Mars 2018 : séminaire sur les enjeux partagés.
- Avril 2018 : choix du scénario
- Juin 2018 : présentation des pistes d'actions
- Novembre 2018 : arrêt des plans.
- Mars 2019 : approbation et mise en œuvre.

Au niveau national, les villes sont responsables de plus de 75% de la consommation d'énergie et de 80% des émissions de gaz à effet de serre en raison de la production d'énergie, de la circulation, de l'industrie et du chauffage.

Le réchauffement climatique est désormais une réalité.

Nos territoires doivent donc se saisir des nouveaux outils afin de limiter cela.

Ce projet de respect des conditions environnementales et de maîtrise de l'énergie devrait porter ses fruits et devrait se traduire à terme par un nouvel élan pour notre territoire, notamment en termes de développement économique et de développement d'emplois.

En ce qui concerne la qualité de l'air, le territoire n'a enregistré aucun épisode de pollution atmosphérique pendant l'année 2016. L'Ariège est un des départements ayant enregistré le moins d'épisodes de pollution depuis 2014 en Midi-Pyrénées.

Au niveau du plan global déplacements à l'échelle du SCOT, l'objectif prioritaire est de maîtriser les déplacements effectués en voiture particulière en impulsant de nouvelles formes d'éco-mobilités. Une vaste enquête mobilité est accessible en ligne sur le site du SCOT.

Celle-ci permettra de faire un diagnostic précis des pratiques et des besoins en mobilité en cours sur le territoire et de mettre en exergue les évolutions souhaitables pour définir un programme d'actions à mettre en œuvre :

- Moderniser le système des transports collectifs.
- Inciter au resserrement du développement urbain.
- Valoriser les pratiques alternatives à l'autosolisme.
- Optimiser la localisation des fonctions et services structurants.
- Faciliter les échanges avec les espaces riverains.

Les menaces sont :

- Le déclin des villes-centres au profit des périphéries.
- Une pratique hégémonique de la voiture qui atteint ses limites et peut dégrader l'accessibilité et la qualité de vie.
- Un renchérissement du coût de la voiture entraînant une précarisation de la mobilité pour une part croissante de la population.

Les attentes au niveau de la Communauté d'Agglomération Pays de Foix-Varilhes sont : développement des réseaux routiers, du co-voiturage et des transports en communs.

Les deux plans une fois réalisés feront l'objet d'une intégration dans les PLU.

XIII/ Proposition de modification d'une partie de la numérotation Avenue de Dalou.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée la création d'un lotissement, Avenue de Dalou, avant le cimetière, en direction de Dalou.

Madame Le Maire indique que compte tenu de la construction de nouvelles habitations, il y a lieu de modifier la numérotation pour le haut de la Rue, à savoir :

- Le numéro 11F deviendra le numéro 15.
- Le numéro 13 deviendra le 15 Bis.
- Le numéro 15 deviendra le 15 Ter.

Madame Le Maire précise que cette modification permettra de numéroter les nouvelles habitations dudit lotissement. Les occupants des habitations concernées ont donné un accord verbal pour cette proposition.

Madame Le Maire propose à l'Assemblée de valider cette modification de numérotation, le nom de la Rue restant inchangé, soit « Avenue de Dalou ».

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Valide la nouvelle numérotation sans changement du nom de la Rue pour l'Avenue de Dalou.

- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

#### XIV/ Proposition d'indemnités pour le comptable du Trésor pour la Commune et la Régie Municipale des Eaux.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements publics locaux,

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- Que cette indemnité sera calculée selon les basses définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame SICRE PUJOL Agnès, Receveur.
- De lui accorder également l'indemnité de fonction de confection des documents budgétaires.
- Dit que l'indemnité totale fixée, pour l'année 2018 (du 1<sup>o</sup> janvier 2018 au 31 août 2018) à 485.54 Euro brut pour la Commune et 314.83 Euro brut pour la Régie Municipale des Eaux.
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

#### XV/ Proposition de virement de crédit pour le budget primitif 2018 de la Commune.

Madame Le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à des annulations de titres sur des exercices antérieurs, à savoir :

- En 2017 : versements par le Centre des Finances de Varilhes de subventions sur le compte de la Commune alors qu'elles concernaient la Régie Municipale des Eaux.
- En 2015 : annulation des factures adressées à la Régie Municipale d'Electricité pour les travaux de ménage réalisés par les agents de la Commune.

Afin d'effectuer ces annulations, il y a lieu d'effectuer un virement de crédit de 8 100.00 euro de l'article 60612 à l'article 673 « annulation de titres sur exercices antérieurs » en dépenses de fonctionnement.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Décide d'effectuer le virement de crédit n°1, tel que proposé par Madame Le Maire, afin de procéder à l'annulation de titres sur des exercices antérieurs (2015 et 2017).
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

## XVI/ Proposition de modification des montants concernant les restes à réaliser de la Commune.

Madame Le Maire indique à l'Assemblée que suite à une erreur matérielle d'écriture et en accord avec Madame La Trésorière, il y a lieu de modifier la délibération en date du 10 avril 2018 en rectifiant seulement le montant des restes à réaliser aussi bien en recettes d'investissement qu'en dépenses d'investissement.

Madame Le Maire indique que la délibération est donc modifiée de la manière suivante  
« Considérant que le Compte Administratif 2017 de la Commune, présenté par Monsieur Patrick Eychenne, 1<sup>o</sup> adjoint en charge de la commission travaux, fait apparaître les résultats suivants :

- Recettes de fonctionnement 2017 : 2 757 970.75 Euro.
- Dépenses de fonctionnement 2017 : 2 399 110.14 Euro.  
Soit un excédent de fonctionnement reporté de : 358 860.61 Euro.
- Recettes d'investissement 2017 : 792 364.64 Euro.
- Dépenses d'investissement 2017 : 855 803.29 Euro.  
Soit un déficit d'investissement reporté de : - 63 438.65 Euro.
- Recettes d'investissement, restes à réaliser : 361 003.00 Euro au lieu de 495 944.00 Euro.
- Dépenses d'investissement, restes à réaliser : 349 466.00 Euro au lieu de 484 407.00 Euro.  
Soit un solde de restes à réaliser de : 11 537.00 Euro.

Madame Le Maire indique que cette modification ne change en rien les affectations puisque le solde des restes à réaliser reste inchangé.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Décide la reprise des résultats comme suit sur le budget primitif 2018 de la Commune :
  - o Article 002 (recettes de fonctionnement) : 306 958.96 Euro (Excédent fonctionnement – réserve).
  - o Article 001 (dépenses d'investissement) : 63 438.65 Euro (Déficit d'investissement).
  - o Article 1068 (réserve) : 51 901.65 Euro (Déficit investissement - Solde RAR).
- Autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires dans le cadre de ce dossier.
- Dit que cette erreur matérielle d'écriture ne modifie en rien l'affectation des résultats.
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération datée du 10 avril 2018. »

## XVII/ Questions diverses.

- 1<sup>o</sup> Association des Maires : M. René Rescanières assistera à une réunion d'information du 18 juin concernant l'électricité.
- 2<sup>o</sup> Mme Le Maire donne lecture du message de Mme Denjean qui remercie la Municipalité pour le prêt de la Salle Henri Servant et du Centre de Loisirs pour l'organisation des Assemblées Générales de la Ligue de l'Enseignement et du Cercle Condorcet.

- 3°) Réunion de travail avec l'avocat pour le dossier transfert de compétences de la Régie des Eaux et d'Assainissement.  
Madame Le Maire transmet à l'Assemblée les éléments communiqués par l'avocat concernant ce dossier.  
Elle précise que les éléments ont aussi été communiqués aux agents et qu'une possibilité de conventionnement pour une durée de 3 ans a été évoquée. Il faut maintenant approfondir ce point et réfléchir sur le devenir du 3° puits non encore en service à ce jour.
- 4°) Bilan ALAE.  
La première réunion a eu lieu pour les services de Laborie avec les parents d'élèves. Les échanges ont été très positifs.
- 5°) Quartiers d'été.  
Mme Marie-Claire Macary donne des informations sur les quartiers d'été qui vont se dérouler la semaine du 27 juin. Les lieux seront adaptés en fonction de la météo.
- 6°) Manifestations.  
En l'absence excusée de Mme Le Maire, Mme Delphine Lavigne représentera la Mairie au Running Color et M. Daniel Lagarde aux remises des récompenses du tournoi de tennis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.